

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. ».

La présente note répond à cette obligation et sera disponible sur le site Internet du PETR, elle présente les principales informations du Budget Principal 2025 du PETR.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre. Il a été voté le 12 février 2025 par le Conseil Syndical. Il peut être consulté au siège administratif du PETR de l'Albigeois et des Bastides aux heures d'ouverture des bureaux. Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux communautés de communes et communes du Territoire,
- de mobiliser des subventions chaque fois que possible.

Le PETR compte un Budget Principal qui tient compte de la reprise des résultats de l'exercice 2024.

BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal du PETR s'équilibre à 887 308.79 € en fonctionnement et à 30 108.33 € en investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à notre Syndicat Mixte d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du PETR.

RECETTES

Les recettes de fonctionnement 2025 sont estimées à 887 308.79 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BP 2025
013 - Atténuation de charges	0 €
70 - Produits des services	10 000,00 €
73 - Impôts et taxes	0 €
74 - Dotations et participations	559 153.00 €
75 - Autres produits de gestion courante	0 €
76 - Produits financiers	0 €
77 - Produits exceptionnels	0 €
042 - Opérations d'ordre	0 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (pour mémoire)	318 155.79 €
Total	887 308.79 €

Chapitre 70 : L'unique ressource de ce chapitre concerne la convention de mise à disposition de notre Chargée de Mission Urbanisme auprès du SCOT du Carmausin (10 000 € annuel).

Chapitre 74 : Ce chapitre représente les recettes de fonctionnement. Il concerne de nombreuses recettes mais la principale reste celle de la participation annuelle des EPCI membres du Syndicat (233 567 €).

Les autres recettes de ce chapitre sont :

- l'Assistance Technique Région (59 850 €)
- Animation du programme LEADER 2023 + 2024 (44 556 €)
- LEADER outil Q PILOT (5 120 €)
- LEADER Stage Bouge ton climat 2025 (2 211 €)
- LEADER Chargé mission transit° Eco 2024 + 2025 (65 904 €)
- LEADER Animat° du programme année 2025 (73 588 €)
- LEADER Report act° 2024 (Tepos à Loos en Gohelle 2 241 €+ Format° Management 3 840 €)
- LEADER Dispositif soutien eau de pluie (3 900 €)
- Financement Etat / Fonds Vert Ingénierie (25 600 €)
- DRAAF Soutien poste Osanne Resto-co (6 000 €)
- DRAAF Aides perçues pour les partenaires PAT (5 555 €)
- Dispositif de soutien des eaux de pluie / Etat Agence de l'eau (7 750 €)
- Fin étude granulé ADEME (9 617 €)
- Actions PAT 2025 (DRAAF 7 353 €)
- Participations dispositif eau de pluie (1 250 €)
- Participations Actions PAT 2025 (1 250 €)

DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 887 308.79 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BP 2025
011 – Charges à caractère général	124 893.00 €
012 – Charges de personnel	501 861.10 €
014 – Atténuations de produits	0 €
65 – Autres charges de gestion courante	152 404.69 €
66 – Charges financières	70 000.00 €
67 – Charges exceptionnelles	33 150.00 €
042 – Opérations d'ordre transfert entre sections	5 000.00 €
Total	887 308.79 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Les recettes d'investissement sont estimées à 30 108.33 €

CHAPITRE	BP 2025
10 – FCTVA,	25 €
1068 – Affectation de la section de fonctionnement	0 €
13 – Subventions d'investissement (LEADER)	0 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	0 €

040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 000 €
041 – Opérations patrimoniales	0 €
01 solde d'exécution reporté N-1 (pour mémoire)	25 083.33 €
Total	30 108.33 €

AGEDI Dépôt Albi
Contrôle de légalité Date de réception de l'acte 20/02/2025 081-200049161-20250720_2025_2-DE

Les principales recettes d'investissement seront constituées par :

- les amortissements de matériel informatique et mobilier de bureau (5 000 €),
- FCTVA 2023 (25 €)

DEPENSES

Les dépenses de la section d'investissement sont estimées à 30 108.33 €

CHAPITRE	BP 2025
16 - Emprunts	0 €
20 – Immobilisations incorporelles	5 000 €
204 – Subventions d'équipements versées	0 €
21 – Immobilisations corporelles	25 108.33 €
23 – Immobilisations en cours	0 €
27 – Autres immobilisations financières	0 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €
041 – Opérations patrimoniales	0 €
Total	30 108.33 €

Les principales dépenses d'investissement prévues seront :

- le projet d'achat de 2 ordinateurs portables + 2 licences (opération N°15 Matériel informatique et mobilier de bureau)

CONCLUSION

La poursuite des projets se maintient, tout en sachant qu'il faut rester vigilant, en raison d'un contexte contraint et incertain des financements publics.